AMAP – NATURAMAPORTE
CONTRAT POMMES septembre2014 AVRIL 2015

L'association a pour objet, dans le respect de la charte des AMAP :

- de favoriser une agriculture paysanne et durable sous la forme d'un partenariat solidaire entre producteurs et consommateurs,
- de promouvoir des produits de qualité, variés, de saisons, écologiquement sains et socialement équitables,
- de permettre à ses adhérents de retrouver des liens avec la terre.

Contractant paysan : Bertrand GODEBOUT

La Maison neuve
49140 JARZE
Tél. : 02.41.95.43.39

Terme du contrat

Il est proposé des pommes certifiées d'agriculture biologique de calibre 60mm ou plus, de type «sucrée» à 2 € le kg, et de type «acidulée» à 2.40 € le kg, des pommes à «compote» (hors calibre et véreuses) à 0.60€ le kg. Ces 3 catégories seront conditionnées uniquement par 5 kg. Vous avez le choix entre ces trois types de pomme, le producteur préparant ses assortiments des variétés selon les dates de récolte et de conservation. Voir le calendrier des variétés à titre indicatif.

Mois de récolte	Septembre	Octobre à avril…	Novembre à mars
Sucrée	Akane, Royal Gala	Golden, Jonagold	Belchard, Golden
Acidulée	Elstar	Reine des Reinettes, Melrose, Canada grise, Cybel	Clochard, Jubile, Melrose

Il est proposé également du jus de pommes et jus pommes raisin à 2.30€ le litre

Conditions

Il vous est demandé un engagement ferme de réservation pour la saison. La somme correspondant à la valeur des commandes pour la saison sera remise au tuteur au moment de l'engagement avec le présent contrat, elle sera versée en un ou plusieurs chèques à l'ordre du paysan. Le consom'acteur choisira de payer la somme globale en 1, 2, 4 ou 6 chèques qui seront encaissés régulièrement en début de chaque période selon le nombre de chèques. L'envoi des commandes, accompagné du règlement se fait obligatoirement en deux exemplaires, un pour le producteur, l'autre pour le tuteur (pensez à conserver un troisième exemplaire pour vous). Il est à adresser au tuteur indiqué sur le bon de commande.

Jours et lieu de distribution : Les pommes seront à retirer le 2ème vendredi de chaque mois de 17h à 18h au Lycée du Fresne. Prévoir à chaque distribution son propre « contenant »

Période d'essai : Lors du premier engagement, il est possible de ne s'engager que pour un mois. La période d'essai peut également être utilisée pour affiner vos quantités de commandes.

Nouvelle adhésion : Un nouvel adhérent peut entrer chaque mois. L'adhésion à l'AMAP est de 5€ obligatoire, elle concerne l'ensemble des activités.

Résiliation : Toute résiliation reste possible sous certaines conditions extrêmes prévues dans les statuts et sera étudiée par les membres du bureau.

Courriel : naturamaporte@yahoo.fr

Fait à Ste Gemmes-sur-Loire, le
Signature